



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/2000/1/Add.1
2 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(Soixante-deuxième session, 15-17 février 2000)

**NOTES SUR L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION
DU COMITÉ ET PROPOSITION DE CALENDRIER**

Note du secrétariat

Additif 1

6. AIDE AUX PAYS EN TRANSITION (suite)

TRANS/2000/10

À sa session annuelle de mai 1999, la Commission a demandé à chaque organe subsidiaire principal d'étudier les activités opérationnelles entreprises dans le cadre de ses compétences et de son mandat et de définir les besoins en matière d'activités opérationnelles ainsi que le financement correspondant. Elle a en outre demandé que soit établie une synthèse des conclusions de l'examen de chaque organe subsidiaire principal qu'elle examinerait à sa cinquante-cinquième session, en 2000.

En conséquence, le Comité est invité à passer en revue ses activités opérationnelles et, sur cette base, à :

- définir les besoins en matière d'activités opérationnelles qui ne peuvent pas être satisfaits actuellement;
- spécifier les difficultés rencontrées pour répondre à ces besoins;
- formuler des recommandations sur les moyens de surmonter ces difficultés, y compris des possibilités de financement supplémentaire; et

- donner une orientation stratégique sous la forme de secteurs prioritaires, de types de projets et de coopération avec des partenaires (banques pour le développement, organisations régionales ou sous-régionales et le milieu des affaires).

Il convient de noter que les conclusions du Comité seront regroupées avec celles des autres organes subsidiaires principaux et présentées à la Commission à sa cinquante-cinquième session, en mai 2000.

Le Comité voudra peut-être examiner la question des activités opérationnelles sur la base du document TRANS/2000/10 et donner des directives sur les mesures qui peuvent être prises.

12. SÉCURITÉ DANS LES TUNNELS

TRANS/2000/13

En rapport avec ce point de l'ordre du jour, le Comité voudra peut-être également envisager des modifications à apporter à la proposition concernant la création d'un groupe d'experts multidisciplinaire présentée par le représentant de la France dans le document TRANS/2000/13.

20. STATISTIQUES SUR LES TRANSPORTS

TRANS/WP.6/137

TRANS/WP.6/2000/1

**(Rapport de l'Atelier sur
les SIG s'il est publié)**

**Recensement 1995 de la
circulation automobile sur
les grandes routes de trafic
international (publication
sur papier et CD-ROM)**

**Bulletin annuel 1999 de
statistique des transports
pour l'Europe et l'Amérique
du Nord**

**Statistiques 1999 des
accidents de la circulation
routière en Europe et en
Amérique du Nord**

Le Comité voudra peut-être approuver le rapport du Groupe de travail des statistiques des transports sur sa cinquantième session anniversaire (TRANS/WP.6/137) qui avait pour thème les indicateurs de transports durables, et être informé des progrès réalisés dans les secteurs suivants :

a) Harmonisation des statistiques des transports et des accidents de la route

Le Comité voudra peut-être être informé des résultats des travaux menés à bien dans le contexte du Groupe de travail intersecrétariats (CEE-CEMT-EUROSTAT), et en particulier des efforts faits pour améliorer la collecte de statistiques harmonisées sur le plan international dans les domaines des transports et de l'environnement, des transports urbains et des accidents de la route.

À cet égard, le Comité voudra peut-être faire sienne la décision du WP.6 de réunir un groupe de travail informel sur les indicateurs de transports urbains durables (28-29 mars 2000 à Barcelone), une réunion spéciale sur la classification NST/2000 des biens de consommation en avril 2000, une réunion informelle sur le questionnaire commun en avril 2000, un atelier sur l'extension du projet TERM (indicateurs sur les transports et l'environnement) aux pays de la CEE en transition, en septembre 2000, à Copenhague, et un groupe spécial d'experts sur les statistiques des accidents de la route, le 23 octobre 2000. (Une liste complète des réunions prévues en 2000 dans le domaine des statistiques des transports est jointe en annexe 1 au rapport du WP.6.)

b) Systèmes d'informations géographiques (SIG) dans les transports

Le Comité voudra peut-être être informé des résultats du premier Atelier CEE-ONU sur les SIG dans les transports (15-16 novembre 1999, Genève), qui portait sur les secteurs du développement des infrastructures, de la gestion du trafic et des routes et de la planification des transports. Le WP.6 a demandé au secrétariat d'envisager les possibilités d'organiser en 2001 un atelier de suivi sur les SIG dans le développement de l'infrastructure des transports en Afrique, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique.

c) Recensement de la circulation routière en l'an 2000 associé à l'inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe

Le Comité voudra peut-être être informé des préparatifs en cours pour le recensement de la circulation routière en l'an 2000 associé à l'inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic internationales en Europe et son application aux SIG, conformément à la résolution No 247 adoptée par le Comité à sa soixante et unième session (ECE/TRANS/128, annexe 3). Les gouvernements des pays membres devront penser, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à informer le Secrétaire exécutif de la CEE de leur intention de procéder au recensement et à l'inventaire de l'an 2000, conformément aux Recommandations adressées aux gouvernements par la Réunion spéciale sur les recensements de la circulation routière (TRANS/WP.6/AC.2/14, additif 1 et rectificatif 1). Le secrétariat a envoyé des disquettes contenant les Recommandations et les tableaux correspondants aux pays membres de la CEE en leur demandant d'y répondre, dans la mesure du possible, le 30 juin 2001 au plus tard. La date limite d'acceptation des données sur le recensement de l'an 2000 est fixée au 31 mars 2002.

À ce propos, le Comité voudra peut-être prendre note de la décision du WP.6 de constituer un groupe de travail informel sur les méthodes de recensement dans les transports ferroviaires, en mai ou juin 2000, à Genève.
